

Division des Personnels des  
Établissements Privés

Le Recteur de la région académique Bretagne,  
Recteur de l'académie de Rennes

Vu les articles L522-1 à L522-6 du Code général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive  
Vu l'avis de la CCMA réunie en séance du 28 mai 2024

Arrête :

Article 1er :

Les 31 enseignants dont les noms figurent ci-après, sont inscrits, par ordre de mérite, sur le tableau d'avancement à la Hors Classe des Professeurs d'EPS établi au titre de l'année 2024.

Rang	Nom Prénom Nom patronymique	Discipline	Affectation
1	DAOUDAL LANIG	éducation physique et sportive	Collège privé Sainte Thérèse Quimper 0291878J
2	ABAUTRET YVES	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique privé Saint Louis Lorient 0560101F
3	BESNARD MIKAEL	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Joseph Martigné- Ferchaud 0350868D
4	EMERAUD JACQUES	éducation physique et sportive	Collège privé Jean-Pierre Calloch Locminé 0561377T
5	GRASMENIL DAVID	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent privé Institution Saint-Malo - La Providence Saint-Malo 0352072M
6	LANGLOIS GAELLE	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent privé Sainte Anne-Saint Louis Sainte-Anne-d'Auray 0560119A
7	FREART PAULINE	éducation physique et sportive	Collège privé La Tour d'Auvergne La Salle Rennes 0350835T
8	AMEGNINOU DELPHINE	éducation physique et sportive	Collège privé Notre-Dame de Kerbertrand Quimperlé 0291881M
9	LE LEANNEC PHILIPPE	éducation physique et sportive	Collège privé Jean Paul II Ploemeur 0560104J
10	THEBAULT LUCIE	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Joseph Bruz 0350852L
11	JALLON KATELL	éducation physique et sportive	Collège privé Jeanne d'Arc Maen Roch 0350883V
12	CHOUTEAU PIERRE-YVE	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Joseph Fouesnant 0290262C
13	LE BIZEC JEAN-BERNA	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Joseph Paimpol 0220151V
14	JOUBREL YVES	éducation physique et sportive	Collège privé Sainte Anne La Gacilly 0561400T
15	GUYON ALINE	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Joseph Pipriac 0350875L
16	BONSI VERONIQUE	éducation physique et sportive	Collège privé Sainte Anne Brest 0291868Y
17	HIRRIEN YANN	éducation physique et sportive	Collège privé Saint François-Notre Dame Lesneven 0291875F
18	PENNEC DIDIER	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique privé Notre- Dame Guingamp 0220097L
19	POUCHART SONIA	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique privé Notre- Dame du Mur Morlaix 0290164W

Rang	Nom Prénom Nom patronymique	Discipline	Affectation
20	FONTAINE YOANN	éducation physique et sportive	Collège privé Sainte Jeanne d'Arc Rohan 0560171G
21	LOTH MALISSIA	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Joseph Plouguenast- Langast 0220162G
22	BIONAZ LAURENCE	éducation physique et sportive	Collège privé Sacré-Coeur Lamballe-Armor 0220142K
23	BONNIN VALERIE	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Stanislas Saint-Renan 0290314J
24	GOASDUFF ERWAN	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Joseph Ploudalmézeau 0291638Y
25	COUPEAU STEPHANIE	éducation physique et sportive	Collège privé Ste Jeanne d'Arc Vitré 0350892E
26	LOAS FRANCK	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent privé Sacré-Coeur - Lycée des métiers de l'industrie et des services aux entreprises Saint-Brieuc 0220117H
27	PIECHOCKI FRANCIS	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Magloire Dol-de-Bretagne 0350767U
28	CARRE YVES	éducation physique et sportive	Collège privé Saint François-Xavier Vannes 0561544Z
29	GOUE AURELIA	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Gildas Brech 0560023W
30	MEZEC HELENE	éducation physique et sportive	Collège privé Immaculée Saint-Grégoire 0350780H
31	KERSUZAN SOLENE	éducation physique et sportive	Collège privé Saint Joseph Grand-Champ 0560132P

Article 2 :

Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Rennes, [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr) (rubrique Métiers/RH, sous rubrique Vie de l'agent puis Promotions des Personnels) et affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat de l'académie de Rennes, 96 rue d'Antrain Rennes.

Fait à Rennes, le 24/06/2024

Pour le Recteur et par délégation  
Le chef de la Division des Personnels  
des Établissements Privés

Jacques GUEGAN

Voies de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former:

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision;
- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique, devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur le dit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite (c'est à dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du recours gracieux ou hiérarchique), vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.